

Guide de sensibilisation nautique pour la voile légère

Section 1 : Équipement et protection pour les usagers

- 1) Le port du casque est fortement recommandé.
- 2) Il est **obligatoire** de porter un gilet de sauvetage ou VFI (**Transport Canada- Guide de Sécurité nautique**)
- 3) Il est **obligatoire** d'avoir un dispositif de signalisation sonore (Sifflet) / (**Transport Canada- Guide de Sécurité nautique**)
- 4) Il est **obligatoire** d'avoir une ligne d'attrape flottante d'au moins 15m de longueur.
- 5) **Si l'embarcation est munie d'un moteur** ; Une lampe de poche étanche ou trois fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus 1 peut être de type D.
- 6) Il est **obligatoire** d'avoir un dispositif de propulsion manuelle ou une ancre et un câble, un cordage ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15m.
- 7) Il est recommandé à l'utilisateur d'avoir un téléphone cellulaire ou une radio VHF pour communiquer avec la sécurité nautique et la Garde côtière Canadienne en cas de problème.
- 8) Il est recommandé que l'utilisateur porte une combinaison thermique pour se protéger de l'eau froide afin d'éviter l'hypothermie en cas d'immersion prolongée.

Section 2 : Connaissances de base

- 1) Tout usager se doit d'être informé des caractéristiques concernant la marée, les vents, le courant, les zones dangereuses, etc.
- 2) La bonne pratique d'une activité nautique doit se faire dans le respect du niveau du pratiquant, du niveau de la difficulté du plan d'eau sur lequel il se trouve et des conditions météorologiques.
- 3) L'utilisateur devrait avoir une expérience appréciable ou avoir suivi un cours avant de pratiquer son activité sur le plan d'eau.

- 4) En cas de détresse, il faut faire des mouvements lents et répétés de haut en bas les bras tendus de chaque côté du corps.

Section 3 : Évaluation des conditions avant chaque session

- 1) Tout usager doit s'informer des tables de marées et des conditions météorologiques avant la pratique de son activité.
- 2) Tout usager doit prendre le temps d'évaluer le vent au niveau de sa force, constance et direction en regardant par exemple : l'anémomètre de la Baie de Beauport, les cônes de vent sur la plage et le plan d'eau.
- 3) L'utilisateur doit vérifier la présence de nuages orageux (cumulonimbus) aux alentours de son lieu de pratique et s'abstenir de naviguer s'il y a lieu.
- 4) Il est recommandé à l'utilisateur d'évaluer l'état d'agitation du plan d'eau (grosseur des vagues) selon son niveau de compétences avant sa sortie sur le plan d'eau.
- 5) Une visualisation de votre parcours avant départ est une bonne pratique à exercer.
- 6) Il est recommandé de rester dans la **zone** sous surveillance de la sécurité nautique.

Section 4 : Attitude

- 1) La pratique de l'activité doit se faire dans le respect du niveau de l'utilisateur, du niveau de difficulté du plan d'eau et des conditions météorologiques.
- 2) L'utilisateur ne doit pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogue lors de la pratique de son activité.
- 3) L'utilisateur doit respecter ses limites et adopter une attitude de sécurité pour lui-même et pour les autres.
- 4) L'utilisateur doit être conscient de la particularité du secteur Nord (Batture) de la Baie de Beauport et de son faible niveau d'eau à marée basse.
- 5) L'utilisateur doit rester à une distance raisonnable de la zone de baignade de la Baie de Beauport.

Section 5 : Choix du matériel / inspection

- 1) L'utilisateur doit utiliser de l'équipement adapté aux conditions météorologiques.
- 2) L'utilisateur doit utiliser de l'équipement adapté à son niveau.
- 3) L'utilisateur doit effectuer une inspection de l'état de son matériel avec d'aller à l'eau.

Section 6 : Contacts

- 1) Sécurité nautique de la Baie de Beauport (Urgence) : 418-704-8109
- 2) Centre de recherche et Sauvetage : 1800 463-4393 / 418-648-3599 / *16
- 3) Baie de Beauport : 418-266-0722

Section 7 : VHF

- 1) Sécurité nautique de la Baie de Beauport – Canal 68
- 2) Trafic Québec – Canal 12
- 3) Québec Radio Garde Côtière – Canal 16
- 4) Météo : WX

Merci à la FQK pour l'aide au niveau de la réalisation de ce guide.

Site : <https://federationkite.ca/>

Section 8 : Sécurité Nautique

L'équipe de la sécurité nautique observe le plan d'eau du chalet de la sécurité nautique et la patrouille sur un zodiac et une motomarine. Le plan d'eau sous surveillance est délimité à l'est par la pointe ouest de l'île d'Orléans et au sud-ouest par la bouée rouge tribord K168). Vous trouverez à la section 9, le plan de la zone de surveillance.

Vous devez être autonome dans la pratique de votre activité et il est de votre responsabilité de prendre la décision d'aller sur le plan d'eau en fonction des conditions météorologiques et de votre niveau. La Garde Côtière Canadienne demeure l'autorité compétente sur le fleuve Saint-Laurent au niveau de la recherche et sauvetage. La sécurité nautique de la Baie de Beauport n'a pas comme mandat premier d'assurer le sauvetage sur le plan d'eau, et ce, même dans la zone délimitée (tel que stipulé ci-haut) sous surveillance de la sécurité nautique. L'équipe de sécurité nautique assure une vigie pendant les heures d'ouverture dans la zone délimitée et possède de l'équipement d'intervention. L'équipe de sécurité nautique est une ressource secondaire aux autorités compétentes. Vous devez à tout moment être le premier responsable de votre-sécurité

lorsque vous allez sur le fleuve Saint-Laurent. La sécurité nautique n'a également pas comme mandat d'encadrer la pratique des débutants et de faire atterrir des kites sur la plage.

Les drapeaux signalétiques en place à la Baie de Beauport (Secteur Kite et Enclos à bateaux) sont à titre indicatif et explicatif afin d'aider les usagers à mieux comprendre les conditions météorologiques en vigueur, mais également d'indiquer le niveau **opérationnel** de l'équipe de sécurité nautique de la Baie de Beauport.

Voici la légende des drapeaux signalétiques en vigueur durant les heures d'opération de la Baie de Beauport :

Vert : Zone sous surveillance, sans risque (Vent : 0-20 nœuds)

Jaune : zone dangereuse, mais sous surveillance (Vent : 20-30 nœuds)

Rouge : Danger, à vos risques ! (Vent : 30 nœuds et plus)

Aucun Drapeau : Zone non surveillée- Aucune sécurité nautique en place.

La mise en place d'un drapeau rouge signifie que la sortie sur le plan d'eau est dangereuse et risquée pour les usagers. À la mise en place des drapeaux rouges, aucune patrouille ou sécurité n'est assurée par l'équipe sur le plan d'eau ne voulant mettre à risque les agents de la sécurité nautique. Nous vous rappelons également que lorsque les vents excèdent 25 nœuds en provenance de l'Est et Nord-Est, l'équipement de la sécurité nautique n'assure aucune présence sur l'eau, mais continuera à surveiller le plan d'eau. L'équipe est toujours en mesure d'aviser la Garde Côtière si une situation nécessitant une intervention se manifeste.

Également, à partir de 15 à 20 nœuds de vent en provenance de l'Est et Nord-Est, l'embarcation de sécurité nautique (bateau et motomarine) ne sera pas nécessairement mise à l'eau d'office. La motomarine sera placée en position de **descente rapide** sur la plage. Cette technique permet d'optimiser la vitesse d'intervention sur le plan d'eau tout en protégeant l'embarcation des vagues.

Section 9 : Zone sous surveillance

